

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 96-380 du 19 AOUT 1996  
/MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV  
portant inscription au tableau d'avance-  
ment au titre de l'année 1994 de Monsieur  
IBEAHO-BOUYA (Raymond) Ingénieur d'Agricul-  
ture des cadres de la catégorie A, Hiéran-  
chie I des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT.

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
  - (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
  - (/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Com-  
mun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques ;
  - (/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;
  - (/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
  - (/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des Fonctionnaires ;
  - (/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
  - (/u le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension  
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement,  
d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de  
toute autre promotion ;
  - (/u le Décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - (/u le Décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Décret n° 95/032 du 2 Février 1995 portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
  - (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des Fonctionnaires ;
  - (/u la Lettre n° 1506 du 5 Octobre 1995 du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;
  - (/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire  
d'Avancement réunie à Brazzaville, le 09 Août 1995 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur IBEAHO-BOUYA (Raymond), Ingénieur d'Agriculture de 6e échelon des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1994 pour le 1er échelon du grade supérieur à deux (2) ans.

Article 2 : Le présent Décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 19 AOUT 1996

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail,  
de la Fonction Publique  
et de la Sécurité Sociale,

Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Professeur

Anaclef TSOMAMBET.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de  
l'Economie et des Finances chargé du Budget  
et de la Coordination des Régies,

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage, des Eaux et Forêts  
et de la Pêche,

Jean Prosper KOYO.-

Luc Daniel Adamo MATETA.-

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
  - SGG/BC...1
  - DGFP/DGCA2
  - DGB.....1
  - DGCF.....1
  - MAE/DAAFJP/DOS..3
  - BST/STAT/DGCA...3
  - CRF.....1
  - ARCH.....1
  - INTER.....1/15
-